

Ce journal est publié mensuellement pour fournir des informations précieuses sur les avantages sociaux. Ces informations sont destinées non seulement aux administrateurs de groupe mais également aux membres présentement couverts. Vous pouvez photocopier et distribuer ce document au besoin

Pour nous joindre: 514-748-7873

Sans frais: 1-800-363-7873

Juillet 2009

PROTECTION ANNUELLE EN VOYAGE À L'ÉTRANGER

NE VOUS FAITES PAS PRENDRE SANS ASSURANCE-VOYAGE

Nous sommes à la période des vacances. Plusieurs d'entre vous voyagerons à l'extérieur. Ne vous faites pas prendre sans assurance-voyage. Les Gouvernements diminuent les montants d'assurance prévus aux termes des régimes provinciaux pour la couverture des frais médicaux engagés en cas d'urgence à l'extérieur de la province de l'assuré. Le coût des soins médicaux aux États-Unis et dans d'autres pays augmente de façon spectaculaire. Vous devez donc assumer personnellement tous les frais qui viennent en excédent des sommes admissibles au titre de votre régime Provincial.

UNE COUVERTURE INDISPENSABLE

En voyage, vous ne souhaitez absolument pas vous retrouver avec des frais imprévus résultant d'une maladie ou d'un accident. C'est pour cette raison que CGA-Canada a pris des dispositions pour que vous soit offerte une assurance-voyage à prix modique. Cette couverture prévoit une protection d'assurance 24 heures par jour en cas d'accident ou de maladie dès que vous-même ou votre famille immédiate quittez votre province de domicile.

DE L'AIDE AU BOUT DU FIL

Avec votre contrat d'assurance voyage, vous recevrez une carte de format portefeuille. Vous y trouverez un numéro d'assistance international grâce auquel vous pourrez joindre des gens qui répondront à vos besoins immédiats. Un appel à l'assureur vous permettra d'obtenir de l'aide en ce qui concerne les arrangements avec l'hôpital, les transferts et la traduction.

COUVERTURE DES FRAIS MÉDICAUX

Un contrat annuel prévoit, pour un nombre illimité de voyages par année et sous réserve d'un maximum de 60 jours par voyage, la couverture des frais engagés jusqu'à 1,000,000 \$ pour ce qui suit :

- soins hospitaliers
- honoraire des médecins
- services ambulanciers
- service d'infirmière
- soins dentaires d'urgence
- soins professionnels
- membres artificiels
- évacuation aérienne
- fournitures médicales
- convalescence dans un hôtel

N'OUBLIEZ PAS

Le régime n'est offert qu'aux CGA, étudiants membres de CGA-Canada ainsi qu'à leur famille. La présente ne donne qu'un aperçu des garanties offertes. Celles-ci sont assujetties aux conditions, restrictions, exclusions, pourcentages de remboursement, franchises et maximums prévus par le contrat de base établi à l'intention de CGA-Canada. Pour y adhérer ou tout autre question, veuillez contacter votre courtier Bernard & Fabien inc. au 1-800-363-7873